

Genève, le 28 septembre 2021

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Présentation du rapport annuel d'activité 2020-2021

Une Cour agile et active malgré la crise sanitaire

Les bouleversements provoqués par la crise sanitaire n'ont pas épargné la Cour des comptes qui a elle aussi dû s'adapter à de nouveaux modes de travail et de communication. Ces circonstances exceptionnelles ont entravé le déroulement de certaines missions, les entités concernées ayant d'autres priorités ou étant difficilement accessibles. La Cour a néanmoins eu une activité soutenue, traitant 190 dossiers dont 21 ont fait l'objet d'une publication. Elle a également effectué la révision des comptes de l'État de Genève et de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales. Enfin, elle a partagé ses compétences en intervenant dans de nombreux cours et séminaires et en publiant des articles. Le rapport annuel d'activité de la Cour des comptes est librement disponible sous <http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-annuels.html>.

Une Cour active

L'intérêt citoyen pour la Cour des comptes ne cesse d'augmenter, puisque cette dernière a été sollicitée à 224 reprises en 2020-2021, alors que ce chiffre s'élevait à 178 l'année précédente. Malgré les conditions de travail perturbées, le traitement des dossiers est resté stable : 190 dossiers traités contre 194 en 2019-2020. Le nombre de contrôles assortis de recommandations publiés durant l'année a quant à lui diminué : huit contre douze l'année précédente. Cette diminution est contrebalancée par une importante augmentation du nombre d'examen sommaires rendus publics en raison de leur intérêt général : 13 contre six un an avant. La Cour a par ailleurs suivi la mise en œuvre de 373 recommandations et constate avec satisfaction que le taux de réalisation est en amélioration, passant de 52 % au 30 juin 2020 à 58 % une année plus tard.

Une Cour agile

En se concentrant sur des sujets ciblés nécessitant des travaux de moindre envergure et lui permettant dès lors de couvrir une très grande diversité de thématiques, la Cour des comptes répond avec agilité aux préoccupations citoyennes et confirme sa volonté d'être au service de toutes et de tous. Elle a ainsi pu s'intéresser à des sujets aussi variés que la fiscalité des jetons de présence, le financement hospitalier, la liberté de réunion pacifique, l'abattage des arbres, l'assainissement du bruit routier et le coût des travaux liés à la loi sur la mobilité.

Un réviseur externe sérieux et impliqué

L'unité révision de la Cour des comptes a produit trois rapports de révision portant sur l'exercice 2020 : le rapport de révision sur les comptes annuels individuels de l'État de Genève, celui sur les comptes annuels consolidés de l'État de Genève et le rapport sur les comptes annuels individuels de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales. L'approbation de tous ces comptes a été recommandée. Toutefois, pour les deux rapports

concernant l'État de Genève, des observations particulières ont été formulées, d'une part sur le traitement comptable de la réserve budgétaire et, d'autre part, sur la problématique de la dépréciation d'actifs, en particulier sur l'incertitude liée à la valorisation des actifs non générateurs de trésorerie.

La Cour attache une grande importance à l'explication des travaux menés et des constats qu'elle en tire, raison pour laquelle elle rédige, en complément de son opinion d'audit, un compte rendu détaillé de ses travaux de révision et une lettre de recommandations adressés et présentés au Conseil d'État ainsi qu'aux commissions des finances et de contrôle de gestion du Grand Conseil.

Un pôle de compétence

La Cour des comptes est composée de six magistrates et magistrats et de 23 collaboratrices et collaborateurs disposant d'une intéressante variété de compétences professionnelles et humaines. Il lui tient à cœur de valoriser et de partager ce précieux savoir-faire en intervenant dans des cours et séminaires, ce qu'elle a fait à 18 reprises durant l'année écoulée, et en publiant des articles dans des revues spécialisées. Elle met également à disposition du département de l'économie et de l'emploi ses compétences en matière d'audit et de contrôle afin de l'accompagner et de le soutenir dans la lourde tâche d'allocation et de distribution des aides financières COVID-19 accordées aux entreprises.

Enfin, la Cour des comptes a mené des réflexions en interne sur son rôle, son positionnement et ses méthodes de travail qui l'ont conduite à un important remaniement de ses pratiques formalisées dans des procédures métier.

Cette année d'activité, bien que particulière, aura néanmoins été productive et riche en réflexions et adaptations utiles, dans un souci d'amélioration constante de la qualité des travaux de la Cour.

Contact pour toute information complémentaire :
Madame Isabelle TERRIER, présidente de la Cour des comptes
Courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch